

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 avril 2014

DCM N° 14-04-05-1

Objet : Election du Maire.

Rapporteur: M. PLANCHETTE

Suite au scrutin qui s'est déroulé les 23 et 30 Mars 2014 et après l'installation du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A cette occasion, la présidence de l'Assemblée est confiée au doyen d'âge (article L 2122-8 du CGCT).

Il est rappelé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat, il convient d'indiquer que la majorité se calcule non par rapport à l'effectif légal du Conseil mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs ou nuls.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5,

CONSIDERANT que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'élection a été menée conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT,

CONSIDERANT que se sont portés candidats :

- M. GROS Dominique
- Mme GROLET Françoise

APRÈS VOTE ET DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES

CONSTATE que la majorité absolue est acquise avec 28 voix

CONSTATE que M. GROS Dominique a obtenu 40 voix

PROCLAME en conséquence M. GROS Dominique, Maire de Metz

Service à l'origine de la DCM : Assemblées, Affaires Juridiques et Assurances
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.1 Election executif

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ